



# AUTO LUCKY

L'assurance des profils malussés et risques aggravés élargis



## CIBLES



- ▶ De 25 à 70 ans
- ▶ A partir de 24 mois d'antécédents d'assurance
- ▶ CRM de 0.50 à 3.50
- ▶ Jusqu'à 7 sinistres sur les 36 derniers mois
- ▶ Risques aggravés

## AVANTAGES



- ▶ Souscription immédiate en ligne (hors alcoolémie et sinistre corporel responsable)
- ▶ Résiliés pour non-paiement, Fausse déclaration, Suspension ou Annulation de permis, Nullité de contrat, Alcoolémie
- ▶ Assistance 0 km
- ▶ Options : Protection du conducteur, Effets personnels, Objets et accessoires



COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASSISTANCE	PROTECTION JURIDIQUE	REMUNERATION
L'EQUITÉ ASSURANCES	OPTEVEN 04 26 73 72 97	JURIDICA 01 30 09 92 31	Commissions : jusqu'à 15%
CG DG/AUT/EQU 02-2014	Convention CA/AUT/OPT 11-2013	Convention PJ/AUT/JUR 03-2013	FAC : jusqu'à 100 €

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### Souscripteur et conducteur(s)

	ACCEPTES	REFUSES
Nature du souscripteur	Personne physique	Personne morale
Age du conducteur	De 25 à 70 ans	Moins de 25 ans et de plus de 70 ans
Ancienneté de permis du conducteur	3 ans révolus	Moins de 3 ans
Nature du second conducteur	Conjoint	Enfants / Autres
Lieu de résidence	Résidence principale fixe en France métropolitaine	Corse / Monaco / DOM-TOM / Tous pays étrangers
Antécédents d'assurance	Au moins 24 mois sur les 36 derniers mois	Moins de 36 mois
CRM du conducteur	De 0.50 à 3.50	Pas de restriction
Résiliations et RAG	RNPP / Fausse déclaration / Suspension / Annulation / Nullité de contrat / Alcoolémie (à partir de 30 ans) jusqu'à 1,5 g/l de sang (soit 0,75 mg/l d'air expiré)	Condammnation pénale pour refus d'obtempérer / Délit de fuite / Stupéfiant / Alcoolémie si moins de 30 ans / Alcoolémie supérieure à 1.5g/l de sang / Récidive en matière l'alcoolémie / Tous cumuls de RAG hors RNPP et Alcoolémie

Sinistres acceptés	Sinistres Max.	Corpo. Resp.	Corpo. Non resp.	Mat. Resp.	Mat. Non resp.	Vol / Incendie
	7	1*	4	4	4	4

\* Coût inférieur à 30 000 €

### Véhicule(s)

	ACCEPTES	REFUSES
Ancienneté	Inférieure ou égale à 20 ans	Supérieure à 20 ans
Titulaire de la carte grise	Au nom du Souscripteur / Conjoint / Société de leasing	Personne morale (sauf Société de Leasing) / Ascendants / Enfants
Valeur à neuf	Valeur à neuf inférieure ou égale à 46 000 euros	Valeur à neuf supérieure à 46 000 euros
Acquisition	Comptant / Crédit / Leasing	Pas de restriction
Type	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicule terrestre à moteur à 4 roues inférieur à 3,5 tonnes</li> <li>Groupe / Classe SRA inférieurs ou égales à 36P</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe / Classe GTA supérieurs à 36P</li> <li>Avec des transformations ou de modifications notamment en ce qui concerne sa puissance</li> <li>Utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, de marchandises ou de matières dangereuses appartenant à des tiers</li> <li>Véhicules de location, collection, d'affaires, voiturette, camping-car, taxi, ambulance (y compris VSL), corbillard, auto-école</li> <li>Flottes (d'au moins 2 véhicules)</li> <li>Utilisé pour des compétitions automobiles (même à titre occasionnel)</li> <li>Appartenant aux collectivités territoriales, aux départements, aux hôpitaux, aux professionnels de l'automobile (garagistes, concessionnaire, carrossiers...)</li> </ul>
Immatriculation	France métropolitaine	Corps diplomatique / Civils et militaires de l'Etat / Transit temporaire / Etrangères / Corse / DOM-TOM / Monaco
Lieu de garage	France métropolitaine	Corse / DOM-TOM / Tous pays étrangers
Contrôle technique	Contrôle technique valide	Absence de contrôle technique pour les véhicules de plus de 5 ans

## Usages

- ▶ Privé sans trajet (Déplacements strictement privés)
- ▶ Privé avec trajet (Déplacements privés + Trajets travail)
- ▶ Professionnel (Déplacements privés + Trajets travail + Déplacements professionnels hors visites régulières)

## GARANTIES

### 3 formules de garanties

GARANTIES	RC	RCVI	DTA
Responsabilité civile	X	X	X
Défense recours	X	X	X
Protection juridique	X	X	X
Stage récupération points de permis	X	X	X
Assistance	X	X	X
Incendie		X	X
Vol		X	X
Bris de glace		X	X
Catastrophes naturelles		X	X
Catastrophes technologiques		X	X
Evènements climatiques		X	X
Attentats		X	X
Dommages tous accidents			X
Vandalisme			X
Protection du conducteur – 200 000 euros indemnitaires avec franchise de 15%	OPTION	OPTION	OPTION
Effets personnels, objets et accessoires – 500 euros		OPTION	OPTION

## Détail des garanties

### Protection juridique

Quelle que soit la formule choisie, l'assuré bénéficiera d'une Protection juridique complète (informations juridiques par téléphone, frais et honoraires d'avocat).

### Assistance

Toutes les formules de garanties comprennent une assistance en inclusion. Elle s'applique en cas d'immobilisation du véhicule consécutive à un accident, une panne, une perte de clé ou un bris de clé, une erreur de carburant, une crevaison, un vol ou une tentative de vol, un incendie ou un vandalisme.

- ▶ La formule Franchise 0 km est proposée par défaut pour tous les véhicules
- ▶ Pour bénéficier d'un tarif plus avantageux, il est possible de sélectionner la formule Franchise 50 km
- ▶ Une formule haut de gamme, Franchise 0 km avec véhicule de remplacement est proposée pour les véhicules de moins de 5 ans

AGE DU VEHICULE	FRANCHISE 0 KM*	FRANCHISE 50 KM*	FRANCHISE 0 KM* AVEC VR**
Moins de 5 ans	X	X	X
5 ans et +	X	X	

\* En cas de panne

\*\* Véhicule de remplacement

### ASSISTANCE AU VÉHICULE

▶ Dépannage / remorquage	Si voyage à l'étranger :
▶ Taxi de liaison	▶ Rapatriement du véhicule
▶ Poursuite du déplacement ou retour au domicile	▶ Organisation de l'abandon du véhicule
▶ Hébergement	▶ Envoi de pièces détachées à l'étranger
▶ Véhicule de remplacement (si choisi)	▶ Frais de gardiennage
▶ Assistance téléphonique à la rédaction du constat amiable	
▶ Prise en charge du trajet pour récupération du véhicule mis en fourrière	

### ASSISTANCE AUX PERSONNES (elle s'applique lorsqu'elle est liée à l'usage du véhicule, au-delà d'une franchise de 50 km par rapport au domicile)

▶ Accident ou maladie
▶ Décès
▶ Juridique

## Options

### Protection du conducteur

Cette garantie protège le conducteur qui serait victime d'un accident garanti. Elle permet au conducteur ou à ses bénéficiaires de percevoir des indemnités en cas de blessures ou de décès pour combler la différence entre les indemnités versées par tous les organismes sociaux et le préjudice total subi par le conducteur ou ses ayants droits dans la limite de 200 000 euros avec une franchise relative de 15% d'AIPP (Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique).\*

## Effets personnels, objets et accessoires

Cette option est disponible en formules RCVI et DTA. En cas d'Incendie, Vol, Evénements climatiques et Dommages tous accidents elle garantit les Objets et effets personnels et les accessoires transportés dans le véhicule. Le niveau de garantie s'élève à 500 euros (avec une franchise de 80 euros).

## Franchises

Les franchises sont mentionnées à titre indicatif. Se reporter aux dispositions particulières des contrats. Les garanties Bris de glace, Incendie, Attentats, Vol et Dommages tous accidents sont assorties des franchises ci-dessous. La franchise Bris de Glace ne s'applique pas en cas de réparation.

CLASSE VEHICULE	BDG	INCENDIE / VOL / DTA
	Base	Base
A	80 €	220 €
B		240 €
C		260 €
D		290 €
E		300 €
F		310 €
G		400 €
H		450 €
I		500 €
J		600 €
K		700 €
L		800 €
M		900 €
N		1 200 €
O		1 400 €
P		1 500 €

### Franchise Prêt de volant

Si, au moment du sinistre, le conducteur n'est pas le souscripteur ou un conducteur nommé au contrat, il sera fait application d'une franchise de 800 euros, cumulable avec la franchise Novice.

### Franchise Novice

Est considéré comme novice tout conducteur âgé de moins de 25 ans et ayant un permis de moins de 3 ans. Si, au moment du sinistre, le conducteur est un novice, qu'il soit dénommé ou pas au contrat, il sera fait application d'une franchise de 1 000 euros, cumulable avec la franchise Prêt de volant.

## Prise de garanties

En cas de sinistre corporel responsable et/ou d'Alcoolémie, la souscription se fera en différé à réception des pièces justificatives spécifiques à ces cas particuliers. La carte verte ne peut être délivrée que si la cotisation au comptant (de l'affaire nouvelle ou de l'avenant) a été totalement payée par le souscripteur par carte bleue. La garantie n'est acquise qu'après ce paiement et sous réserve de la validation des documents obligatoires à la souscription dans les 30 jours suivants.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES A LA SOUSCRIPTION

(à adresser par e-mail dans les 10 jours au service Production)

- ▶ Conditions particulières accompagnée de la déclaration du risque signées
- ▶ Photocopie recto-verso du permis de conduire du (ou des) conducteur(s) désigné(s) au contrat
- ▶ Photocopie de la carte grise provisoire puis définitive au nom du Souscripteur / Conjoint / Société de leasing
- ▶ Photocopie(s) du (ou des) relevé(s) d'information délivré(s) par le(s) précédent(s) assureur(s) de moins de 2 mois concernant les 36 derniers mois d'antécédents
- ▶ Si l'écart entre la date d'établissement de la carte grise et la date d'effet du contrat est supérieure à 3 mois : attestation de non sinistralité ou RI complémentaire couvrant cette période
- ▶ IBAN et BIC en cas de prélèvement

Pièces complémentaires à joindre en cas d'alcoolémie, de suspension ou de retrait de permis et de sinistre corporel :

- ▶ Notification du tribunal (en cas d'alcoolémie)
- ▶ Documents justifiant le coût du sinistre corporel
- ▶ PV de la gendarmerie ou de police justifiant la suspension du permis de conduire
- ▶ Copie du jugement du tribunal justifiant la suspension ou le retrait de permis de conduire

## CONTACTS

Pour contacter les services PROTEGYS Courtage

▶ **Par téléphone :** **01 70 36 54 20** le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 18h00 et mardi et jeudi de 9h00 à 13h00

▶ **Par courrier :** **30 Rue des Epinettes – 75843 Paris Cedex**

▶ **Par e-mail :**

Gestion : **contact@protegys-courtage.fr**  
Production : **production@protegys-courtage.fr**  
Sinistres AUTO : **sin-auto@protegys-courtage.fr**  
Comptabilité : **compta@protegys-courtage.fr**

▶ **Par fax :**

Production : **01 70 99 31 47**  
Sinistres AUTO : **01 72 00 27 24**  
Comptabilité : **01 70 99 31 57**

**Pour les Elites et Néos :**

- ▶ **Par téléphone :** Aux numéros dédiés du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
- ▶ **Par e-mail :** Aux e-mails dédiés
- ▶ **Par fax :** Aux numéros de fax dédiés